

Séance du 16 février 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Durruty ; Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Capdevielle à M. Pallas ; Mme Herrera Landa à Mme Aragon ; M. Bergé à M. Etcheto.

**ABSENTE** : Mme Belbaraka.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **URBANISME** : Programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique de l'Agglomération Côte Basque-Adour - Renouveau pour la période 2016-2019.

Au titre de sa compétence « Equilibre social de l'habitat », l'Agglomération Côte Basque-Adour a engagé de février 2012 à février 2015 son Programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Ce dispositif a permis d'accompagner les propriétaires et locataires de logements anciens dans leurs démarches d'amélioration de l'habitat et de favoriser la mise en réseau des partenaires concernés par le programme. Ainsi 174 logements ont pu être améliorés sur le territoire de l'Agglomération, dont 56 sur la commune de Bayonne (le traitement des situations de précarité énergétique représente pour la Ville 50 % des dossiers).

Par délibération du 9 novembre 2015, le conseil communautaire a décidé de renouveler, pour une durée de 3 ans (2016-2019), ce Programme d'intérêt général pour l'amélioration du parc privé existant.

Couvrant l'ensemble du territoire intercommunal hormis le secteur sauvegardé de Bayonne (couvert par l'OPAH-RU de la Ville), il a pour principal objectif d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires occupants et bailleurs éligibles aux subventions de l'Anah pour la réalisation de travaux de réhabilitation de leurs logements sur les thématiques suivantes :

- lutte contre l'habitat indigne,
- amélioration énergétique des logements,
- développement de l'offre conventionnée sociale, très sociale et intermédiaire,
- autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap (ce volet sera intégré au dispositif sous réserve de l'engagement du Conseil départemental).

Les objectifs prévisionnels sont les suivants :

THEMATIQUES DU PIG	OBJECTIFS DU PIG SUR 3 ANS (EN NOMBRE DE LOGEMENTS)	
	TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION	VILLE DE BAYONNE
Habitat indigne et très dégradé	50	26
Dont logements propriétaires occupants	20	5
Dont logements propriétaires bailleurs	30	21
Habitat énergivore (logements propriétaires occupants)	105	26
Habitat inadapté aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap ( <i>sous réserve</i> ) (logements propriétaires occupants et bailleurs)	75	Non défini
TOTAL	235	52 (hors thématique autonomie)

Pour atteindre ces objectifs, les crédits prévisionnels à mobiliser par les partenaires sur la période correspondante sont les suivants :

PARTENAIRES	MONTANTS DES AIDES AUX TRAVAUX SUR 3 ANS
Anah	1 917 500 €
Etat (Programme Habiter mieux)	250 500 €
Agglomération Côte Basque-Adour	294 550 €
Communes	239 550 €
Dont Bayonne	118 750 €
TOTAL	2 702 100 €

A ce budget total de 2 702 100 € alloué au PIG pour la période 2016-2019, s'ajoutent l'apport de Procivis Aquitaine Sud sous forme de prêts sans intérêt ou d'avances de subventions pour mieux solvabiliser les propriétaires-occupants modestes ainsi que la participation de la CAF du Pays Basque et du Seignanx (38 400 €) pour le financement des travaux. Le programme prévoit par ailleurs l'intervention ponctuelle de la Fondation Abbé Pierre sur certains projets complexes portés par des propriétaires occupants très modestes.

La participation de la Ville estimée à 118 750 € sur 3 ans sera affectée :

1. à la réhabilitation du parc privé locatif : subventions de 50 €/m<sup>2</sup> (surface plafonnée à 80 m<sup>2</sup>) pour les logements conventionnés sociaux et de 70 €/m<sup>2</sup> (surface plafonnée à 80 m<sup>2</sup>) pour les logements conventionnés très sociaux. Le montant de ces aides est majoré de 20 €/m<sup>2</sup> dans la zone UAp du PLU (vieux Saint-Esprit) afin de renforcer la dynamique de réhabilitation de ce secteur, inclus pour partie dans le périmètre du quartier Maubec-Citabelle prioritaire au titre de la Politique de la Ville ;
2. à l'accompagnement des propriétaires-occupants modestes et très modestes dans leurs travaux de réhabilitation de logements indignes et très dégradés : subventions égales à 10 % du plafond de travaux retenu par l'Anah et limitées à 1 500 €/logement ;
3. à l'aide aux propriétaires-occupants modestes et très modestes pour les travaux d'amélioration énergétique de leurs biens contribuant à un gain énergétique supérieur à 25 % : 500 € par logement.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement par l'Agglomération Côte Basque-Adour, pour la période 2016-2019, du Programme d'intérêt général pour l'amélioration du parc privé existant sur la base des orientations, objectifs et engagements financiers fixés ci-avant,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de tout document afférent à la mise en œuvre de ce Programme d'intérêt général.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.